

### **Le pouvoir local à l'épreuve de la réalité\***

La Constitution tunisienne du 27 janvier 2014 a consacré dans ses principes généraux l'obligation pour l'Etat d'adopter la décentralisation sur l'ensemble du territoire national et son chapitre VII est consacré au « pouvoir local ».

Le 6 mai dernier, les conseils municipaux ont été élus au suffrage universel dans le cadre des 1eres élections municipales libres et transparentes que la Tunisie a connue, et les nouveaux conseillers élus vont mettre en œuvre pour cinq années de mandat, des compétences propres définies par le texte constitutionnel et par le code des collectivités promulgué le 9 mai 2018 suivant les élections.

Ces élections se sont déroulées dans un contexte de défiance très grande des citoyens vis-à-vis des partis et de la chose publique en générale et si l'abstention a été très forte, la surprise de ces élections a été l'arrivée de listes indépendantes citoyennes à partie presque égale avec celles des partis au pouvoir.

Ces nouveaux conseillers municipaux issus de la société civile émergent dans des localités diverses aux problématiques parfois similaires. Les conditions particulières de la mise en œuvre de la décentralisation par l'Etat, ne laissent pas forcément un temps d'adaptation aux nouveaux élus qui ont dû dès juillet 2018 (date des investitures) à entrer dans les procédures administratives, de négociations parfois longues pour trouver une majorité municipale ou leur place d'élu, commencer les procédures d'élaboration des budgets et assurer les fonctionnements des commissions et de leurs mandats face à une administration territoriale déjà établie depuis plusieurs années.

Les citoyens se trouvaient eux, dans une attente très grande de visibilité et d'efficacité espérant voir résolus des problèmes de salubrité publique, de réactivité face aux risques naturelles et l'été fut particulièrement difficile en raison des inondations catastrophiques.

Les élus se sont trouvés très vite à gérer un quotidien urgent, à découvrir pour certains la tâche et des défis immenses, dans le bénévolat et ses limites.

Comment apporter le changement, comment répondre aux urgences économiques et sociales, comment établir avec le pouvoir central et les institutions des relations nouvelles sans tutelle, et dans un partenariat constructif ? Découvrir que parfois le pouvoir local ne peut s'étendre encore sur tout le territoire municipal en raison de compétences de ministères non encore transférées et surtout comment construire un projet municipal sans grands moyens de faire appliquer la loi quand la police municipale ne dépend pas du maire.

Voilà autant de questions auxquelles sont confrontés les élus locaux aujourd'hui en Tunisie, sans pouvoir encore répondre à l'urgence économique et sociale, et les doléances citoyennes nous montrent aujourd'hui les grandes limites de la politique sociale nationale, l'étendue du clientélisme sur lequel l'état -parti déchu reposait. Nous sommes confrontés à la nécessité d'apporter des réponses à nos concitoyens habitants de grandes zones défavorisées, et de construire des politiques urgentes de cohésion sociale.

\*\*\*      \*\*\*      \*\*\*